



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 24 avril 2024

NO 10

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Opération VS Problématique de SLISE

Bonjour à toutes et à tous,

La planification des opérations bat son plein et certaines vont bientôt se dérouler dans différentes régions de la province.

Malheureusement, certains conflits perdurent toujours en lien avec la « SLISE » et à certains endroits, la situation n'est vraiment pas facile. Bien entendu, le climat de travail n'est pas optimal, et nous dénonçons l'attitude de l'employeur à ne pas vouloir collaborer avec nous pour rétablir rapidement les choses.

Comme nous le mentionnons depuis plus d'un an, les écrits des comptes rendus paritaires sont très clairs, mais l'employeur envoie un message différent dans certains districts, et quelques gestionnaires appliquent à tort une interprétation erronée de la SLISE. L'employeur aurait même diffusé aux gestionnaires une orientation patronale sur la SLISE, et ce, sans nous avoir consultés sur l'interprétation et avant même que les dernières discussions aient été entérinées par les parties...

Je tiens cependant à préciser que dans plusieurs régions de la province, la situation de la planification opérationnelle et des conditions de travail se rattachant aux opérations se déroule très bien, et c'est tout à leur honneur!

Ceci étant dit, nous vous invitons très sérieusement à demander les conditions de travail AVANT d'accepter et/ou de vous porter volontaire pour une opération. Nous croyons qu'il est primordial de connaître les conditions précises qui seront applicables avant de répondre à une demande de vos gestionnaires.

De plus, nous vous invitons à contacter le sergent (e) responsable de l'opération afin qu'il vous indique clairement les conditions proposées par le COD VS la décision prise

...2

/2

par le CGD. Vous serez à même de constater que parfois, il y a de sérieuses divergences dans le message véhiculé, et vous pourrez vous positionner sur votre intérêt à participer à une opération.

Sachez que nous tentons par tous les moyens de régler la situation en lien avec la SLISE et nous avons besoin de la solidarité de tous pour arriver à ce que la partie patronale respecte sa parole sur cette saga. À ce titre, nous avons demandé une rencontre urgente du comité paritaire pour éclaircir l'interprétation de l'employeur sur la « disponibilité », car c'est cet élément qui est très mal compris par certains gestionnaires, et ce, malgré que nous l'ayons très bien réglé dans le compte rendu du 31 octobre 2022. Au moment d'écrire ce communiqué, nous sommes toujours en attente d'un retour de la part de l'employeur pour tenir la rencontre d'urgence et ainsi, régler le dossier une fois pour toutes.

Nous désirons également vous sensibiliser au fait d'informer vos délégués respectifs si vous devez participer à une opération pour laquelle les conditions de SLISE devraient être applicables, mais que l'employeur refuse de les appliquer. Sans informations et détails des « situations problématiques », nous ne serons pas en mesure de faire cheminer le dossier correctement.

En terminant, nous aurons la chance d'en discuter lors de la visioconférence provinciale du 30 avril prochain. Vous serez à même de constater que toute cette saga émane de quelques personnes qui ont renié leur parole et c'est exactement à cause de cela que nous nous retrouvons à toujours parler de l'applicabilité de la SLISE.

Si vous avez des questions et interrogations, n'hésitez pas à communiquer avec nous, et il nous fera plaisir d'en discuter avec vous.

Je vous souhaite une bonne journée!

Martin Perreault
Président provincial